

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2021

Motion

Le Conseil communal,

- Considérant que parmi les 140 personnes travaillant actuellement au service du syndicat intercommunal informatique (SIGI), la moitié dispose de contrats de travail conclus avec des entreprises privées vendant leurs services au syndicat intercommunal ;
- Considérant que des salarié.e.s auraient été invité.e.s dans des entretiens d'embauche avec le SIGI, mais auraient ensuite obtenu un contrat avec une entreprise privée, tout en travaillant à 100% pour et chez le SIGI ;
- Considérant que la gestion du personnel pratiquée au sein du SIGI aurait contribué à la détérioration des conditions de travail, ce qui se manifeste e.a. dans une grande fluctuation du personnel ;
- Considérant que le SIGI est un syndicat intercommunal et donc par définition une administration publique ;
- Considérant que le SIGI est financé par les cotisations des communes-membres, et donc par des fonds publics ;
- Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette étant une des 3 communes fondatrices du SIGI, et la plus grande commune-membre, elle se doit de se soucier du fonctionnement correct de ce syndicat important ;

Invite le Collège échevinal,

- à charger le représentant du conseil communal d'Esch-sur-Alzette auprès du syndicat intercommunal informatique (SIGI) à faire un rapport détaillé de la situation des salarié.e.s au conseil communal ;
 - à s'engager en faveur d'une internalisation de tous les contrats à durée indéterminée des salarié.e.s actuel.le.s et futur.e.s ;
 - à s'engager en faveur d'une internalisation de tous les contrats de salari.e.e.s ayant suivi un entretien d'embauche avec le SIGI ;
 - à s'engager en faveur d'une négociation d'un contrat collectif pour tous les salarié.e.s du SIGI.
-